



ACTION
PRATICIENS
HÔPITAL



**SYNDICAT NATIONAL DES PEDIATRES DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS (SNPEH)
Membre d'Avenir Hospitalier - Action Praticiens Hôpital (AH - APH)**

www.snpeh.org

Communiqué de presse du 18 août 2023

Bonjour

La période estivale a été marquée par de nombreux événements.

Début juillet, alors que François Braun était encore ministre de la Santé et de la Prévention, plusieurs intersyndicales ont été amenées à lancer un mouvement de grève, très suivi, devant l'échec des négociations avec la DGOS¹, en grande partie à cause des arbitrages du ministère de l'économie et des finances.

Pourtant, des signes forts, venant du monde de la Santé, montraient la nécessité de faire preuve de bon sens et d'investir des moyens financiers pour stopper l'hémorragie de soignants et la crise de l'Hôpital et de la Santé. Et ce, alors que le Ministre était un urgentiste issu du monde syndical hospitalier...

L'une de ces mesures était les Assises de la Santé de l'Enfant et de la Pédiatrie, dont le but était de répondre à la crise chronique de la Pédiatrie, acutisée lors de l'automne hiver 2022-2023. Leurs conclusions devaient être rendues publiques avant l'été. Le changement de ministre a été brutal et a créé une inquiétude du monde de la santé pédiatrique.

Une autre était les revalorisations de paiement des gardes, des nuits et week-ends qui semblent s'arrêter fin août 2023.

Des anticorps monoclonaux anti VRS² seront disponibles dès le mois de septembre 2023 pour les nouveau-nés. Cette mise en place est faite dans l'urgence et les médecins généralistes, pédiatres de ville, services de maternité et de néonatalogie n'ont pas encore les informations suffisantes pour s'organiser. De plus, la bronchiolite à VRS n'est qu'un des motifs d'admission aux urgences ou en hospitalisation. Croire que cela permettra de diminuer drastiquement la fréquentation des services hospitaliers accueillant des enfants serait une erreur. La crainte majeure d'un automne-hiver plus critique que le précédent est plus que jamais présente chez les soignants de Pédiatrie.

¹ Direction générale de l'offre de soins

² Virus respiratoire syncytial

Fait inédit, un nourrisson a déjà été transféré hors région en plein mois d'août face à des capacités de réanimation pédiatrique débordées, quand d'autres enfants de moins de 10 ans ont pu être proposés en réanimation adulte : c'est peu de dire que des annonces concrètes sont attendues pour attirer et fidéliser le personnel soignant : médecin, sage-femmes, infirmières, puéricultrices, auxiliaires de puériculture...

Une autre mesure lancée par François Braun a été la publication du rapport de l'IGAS³ sur la PDES⁴. Las, sous des dehors d'amélioration de la régulation, avec des constats de l'existant souvent justes, ce rapport risque de faire fuir de l'hôpital les derniers courageux ! Nous voyons cette année encore plus de services de pédiatrie et d'urgences pédiatriques en grande difficulté ; celui de l'hôpital de Saintes en est un bon exemple : après avoir résisté, nos collègues sont finalement obligés de fermer leurs Urgences Pédiatriques pour toute la nuit.

Enfin, le changement de maquette des étudiants de 3^e cycle (anciennement appelés internes) de médecine générale a révolté le monde pédiatrique en réduisant drastiquement la formation à la pédiatrie et la médecine de l'enfant des médecins généralistes (pourtant fortement conseillé par le rapport de l'IGAS sur la Pédiatrie et l'organisation des soins de l'Enfant de 2021) dans un contexte global de difficultés d'accès aux soins des enfants et de difficultés démographiques des pédiatres de tous exercices.

Nous attendons du nouveau ministre monsieur Aurélien Rousseau qu'il prenne la mesure des difficultés de la Pédiatrie, à l'Hôpital tout comme dans les autres types d'exercice, et qu'il réajuste la politique de Santé : **sinon, on ne pourra qu'observer la poursuite de la hausse de la mortalité infantile, et se demander que fait la France pour s'occuper de ses plus jeunes concitoyens.**

Le Bureau du SNPEH

³ Inspection générale des affaires sociales

⁴ Permanence des soins en établissements de santé